

Liste des pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT**

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)
- En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

Inscription scolaire et périscolaire
2023/2024
ECOLES ELEMENTAIRES

Fiche individuelle de renseignements

A retourner à la MAIRIE de LAXOU

ENFANT

Nom : Prénom : sexe : M F
 Né(e) le : / à
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Ecole : classe : dérogation : oui non

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Nom Prénom Adresse Code postal - Ville Téléphone Courriel	Parent 1	
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Tuteur
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve) <input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale <input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)	

Nom Prénom Adresse Code postal - Ville Téléphone Courriel	Parent 2	
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Tuteur
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve) <input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale <input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)	

Si l'un des deux parents ne réside pas dans le même foyer que l'enfant alors qu'il conserve son autorité parentale, merci de bien vouloir noter ses coordonnées ci-dessus (information obligatoire).

⚠ : sauf mention contraire, décision(s) judiciaire(s) à l'appui, les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

INSCRIPTIONS 2023 - 2024
2 MAI - 30 JUIN 2023

Les inscriptions administratives, scolaires et périscolaires (restauration, garderie) sont obligatoires pour tous les enfants scolarisés dans une école préélémentaire ou élémentaire communale laxovienne. Elles se font en deux temps, une inscription préalable en mairie puis une inscription à l'école de secteur de domiciliation (ou de dérogation).

- Dans un premier temps :**
 - ⇒ en Mairie, au Service Education, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
 - ⇒ au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Les documents suivants sont nécessaires pour procéder aux inscriptions :
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
 - livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois) si vous ne l'avez pas déjà fourni,
 - en cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,
 - numéro allocataire CAF, MSA... et notification de Quotient Familial (si vous êtes allocataire),
 - nom et numéro de contrat de votre compagnie d'assurance en Responsabilité Civile.

Pour simplifier les démarches pour les familles, les inscriptions scolaires et périscolaires s'effectuent en une seule opération.

L'inscription, régulière ou occasionnelle, est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.

Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.
 Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

- Dans un second temps :**
Les inscriptions scolaires se font dans les groupes scolaires du secteur de domiciliation (ou de dérogation).
 Les directeurs d'écoles organisent des permanences. Les jours et horaires vous seront communiqués ultérieurement (sur le site internet de la Ville, par affichage dans les écoles).

Pour l'inscription à l'école, pensez à vous munir de ces documents :

- certificat d'inscription de la Mairie,
- carnet de santé,
- livret de famille,
- certificat de radiation, s'il y a lieu,
- justificatif de domicile.

COORDONNEES DES DIRECTEURS DE ECOLES

- Ecoles élémentaires :			
Victor Hugo	15 rue du 8 mai	03 83 90 86 80	ce.0541908f@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	4 place de la liberté	03 83 27 18 46	ce.0541750j@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	11 rue de la Meuse	03 83 96 56 96	06 49 59 39 96
Emilie Zola	52 boulevard Emile Zola	03 83 28 52 88	ce.0540124s@ac-nancy-metz.fr
- Ecoles préélémentaires :			
Victor Hugo	72-74 boulevard Foch	07 88 64 18 02	ce.0540622h@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	7 rue Louis Pergaud	03 83 27 37 71	ce.0540621g@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	9 rue de la Meuse	03 83 98 78 43	06 43 37 88 89
Emilie Zola	50 boulevard Emile Zola	03 83 27 06 88	ce.0540620f@ac-nancy-metz.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Assurance

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels.

Nom Compagnie	N° du contrat :
---------------------	-----------------------

Régime allocataire

[joindre obligatoirement une attestation de Quotient Familial (QF) CAF, MSA, ... de moins de 3 mois]

<input type="radio"/> Allocataire CAF (régime général)	<input type="radio"/> Régime spécial (MSA, SNCF, autre)	<input type="radio"/> Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire :	N° allocataire :	QF :

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de projets menés par les services municipaux, des photos ou prises de vue sur lesquelles est susceptible de figurer votre enfant pourraient être réalisées lors des services périscolaires. Elles pourraient être utilisées dans des documents de communication (revue municipale, plaquette d'information, réseaux sociaux, site internet de la ville ou tout autre support de presse, application ENT-ONE qui est spécifique à chaque école), diffusés à plus ou moins grande échelle.

- J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé.
- Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme, M., responsable légal(e) de l'enfant

- atteste avoir pris connaissance des diverses informations et conditions contenues dans cette fiche de renseignements.
- certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- autorise le personnel municipal en charge de mon enfant à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- m'engage à transmettre au Service Education tout changement de ma situation familiale et/ou de mes coordonnées.

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2



Partie réservée au Service Education

Liste des pièces fournies lors de l'inscription

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois	<input type="radio"/>
Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)	<input type="radio"/>
Attestation Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois si allocataire(s) – CAF, MSA, ...	<input type="radio"/>
En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant	<input type="radio"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Personnes majeures à prévenir en cas d'urgence et autorisées à prendre les enfants en charge (autres que les parents).

Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts.

	Adulte N°1	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent <input type="radio"/> Frère / soeur <input type="radio"/> Oncle / tante <input type="radio"/> Beau parent <input type="radio"/> Assistante maternelle <input type="radio"/> Autre
Prénom	
N° de téléphone	
	Adulte N°2	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent <input type="radio"/> Frère / soeur <input type="radio"/> Oncle / tante <input type="radio"/> Beau parent <input type="radio"/> Assistante maternelle <input type="radio"/> Autre
Prénom	
N° de téléphone	
	Adulte N°3	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent <input type="radio"/> Frère / soeur <input type="radio"/> Oncle / tante <input type="radio"/> Beau parent <input type="radio"/> Assistante maternelle <input type="radio"/> Autre
Prénom	
N° de téléphone	
	Adulte N°4	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent <input type="radio"/> Frère / soeur <input type="radio"/> Oncle / tante <input type="radio"/> Beau parent <input type="radio"/> Assistante maternelle <input type="radio"/> Autre
Prénom	
N° de téléphone	

Autre responsable légal

Organisme
Personne référente
Fonction	Nom : Prénom :
Adresse
Code postal - Ville
Téléphone / courriel @
Cachet de l'organisme

INFORMATIONS DIVERSES

Santé
 Contre-indications ou informations médicales :

 Est-ce que votre enfant bénéficie d'une prise en charge spécifique lors du temps scolaire (MDPH, AESH, ...) ? oui non
 Eventuelles précisions :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Inscription scolaire et périscolaire 2023/2024 - Fiche individuelle de renseignements (suite)
Ecoles élémentaires

Nom : Prénom :
Ecole : classe :

SERVICES PERISCOLAIRES

- les coûts des prestations sont calculés en fonction de l'attestation de Quotient Familial (CAF, MSA, ...) que vous avez transmise au Service Education lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s), si vous êtes allocataire(s).
- le tarif Réduit (TR) est appliqué :
 - dès le 2^{ème} enfant d'une même fratrie inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire, **uniquement si vous résidez à Laxou,**
 - lorsque vous êtes allocataire(s) et quel que soit votre Quotient Familial (sauf la tranche de QF 0-420).
- le tarif extérieur : familles résidant hors de Laxou.

Jours au planning. Je m'engage à donner un planning **avant le 20 de chaque mois** pour le mois suivant.

MODALITES DE CALCUL DES PRESTATIONS

Les factures mensuelles sont calculées en fonction des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2023, selon les jours d'école définis par les services de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2023/2024 :

Si inscription tous les jours de la semaine	Garderie du matin		Restauration scolaire		Garderie du soir	
	Nbre de matins maximum par mois	Nbre de repas maximum par mois	Nbre de matins maximum par mois	Nbre de soirs maximum par mois	Nbre de soirs maximum par mois	
Septembre 2023	20	16	16	16	16	
Octobre 2023	15	12	12	12	12	
Novembre 2023	19	15	15	15	15	
Décembre 2023	16	13	13	13	13	
Janvier 2024	18	14	14	14	14	
Février 2024	17	14	14	14	14	
Mars 2024	15	12	12	12	12	
Avril 2024	14	11	11	11	11	
Mai 2024	16	13	13	13	13	
Juin - juillet 2024	25	20	20	20	20	

La première facture sera transmise par la Trésorerie de Vandoeuvre-Lès-Nancy pendant la deuxième quinzaine d'octobre 2023 (facture de septembre), la dernière durant la deuxième quinzaine de juillet 2024 (facture de juin-juillet).

Les tarifs suivants seront valables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Facturation : Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial et selon les prestations choisies.

Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits, en école élémentaire, tous les jours d'école en garderie matin et soir, fréquentant tous les deux le même groupe scolaire.

Mois	Nbre de jours	QF	Tarif journalier par enfant		Total mensuel par enfant		Total facture
			Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	
Septembre 2023	20 matins	421-649	0,80 €	0,62 €	16,00 €	12,40 €	28,40 €
	16 soirs 17:00 - 18:00		0,80 € x 2	0,62 € x 2	25,60 €	19,84 €	45,44 €
Octobre 2023	15 matins		0,80 €	0,62 €	12,00 €	9,30 €	21,30 €
	12 soirs 17:00 - 18:00		0,80 € x 2	0,62 € x 2	19,20 €	14,88 €	34,08 €

AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT – 6/11 ANS

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 17h

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

Cocher la (ou les) case(s) correspondant à votre choix

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
<input type="radio"/> J'autorise mon enfant à participer aux activités du dispositif ATE.				
<input type="radio"/> Je n'autorise pas mon enfant à participer aux activités du dispositif ATE.				

Fait à Laxou, le et/ou
Signature(s) : Parent 1 Parent 2

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Restauration scolaire



Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour un repas
0-420	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,06 €
421-649	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	2,33 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>1,06 €</i>
650-850	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	4,03 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>2,33 €</i>
850 et +	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	5,35 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>4,03 €</i>
Extérieurs	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	7,50 €
PAI	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	3,60 €
Repas occasionnel	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	6,36 €

(*) Tarif réduit : à compter du 2^{ème} enfant d'une même fratrie laxovienne inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux jours de prise en charge souhaités

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Type de menus : sans régime alimentaire particulier sans porc sans viande

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI)

Un PAI est valable un an et doit être renouvelé au début de chaque année scolaire. Il est impératif que ce document soit transmis au service Education et signé par Monsieur le Maire pour que votre enfant puisse être accueilli dans les services périscolaires.

Facturation :

Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial.



Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits tous les jours d'école en restauration scolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Mois	Nbre de Jours	QF	Tarif journalier par enfant			Total facture
			Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	Enfant 1 Tarif normal	
Septembre 2023	16	421-649	2,33 €	1,06 €	37,28 €	54,24 €
Octobre 2023	12		2,33 €	1,06 €	27,96 €	40,68 €

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous puissiez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Garderies périscolaires



Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour 30 mn de garderie
0-420	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	0,62 €
421-649	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	0,80 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>0,62 €</i>
650-850	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	1,02 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>0,80 €</i>
850 et +	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	1,24 €
		<i>Tarif réduit (*)</i>	<i>1,02 €</i>
Extérieurs	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,51 €
Garderie occasionnelle	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,91 €

(*) Tarif réduit : à compter du 2^{ème} enfant d'une même fratrie laxovienne inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Garderie du matin : 7:30 – 8:05

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux matins de prise en charge souhaités

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 17:00 – 17:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux soirs de prise en charge souhaités

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 17:00 – 18:00

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 17:00 – 18:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie occasionnelle : sans avis contraire de votre part, votre enfant sera inscrit en garderie occasionnelle. C'est pour vous la garantie qu'il sera pris en charge en cas d'imprévu. Cela ne vous engage à aucun frais si vous n'en avez pas l'usage. Toutefois, vous pouvez refuser son inscription en cochant la case ci-dessous :

Je ne souhaite pas que mon enfant soit inscrit en garderie occasionnelle

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous puissiez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.